

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2024

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 22 | 20 | 20 + 1 |

| |
|--|
| Date de convocation 18 janvier 2024 |
|--|

| |
|-------------------------------------|
| Date d'affichage 18 janvier 2024 |
|-------------------------------------|

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représenté : Laurent JÉROME représenté par Robert BESANÇON.

Absent excusé : Marcel CHRISTEL

Robert BESANÇON a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école maternelle

N° de délibération : 20240107

M. Mennetrier rappelle :

Dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école maternelle il a été envisagé de procéder aux remplacements des huisseries. Dans cette objectif une étude thermique a été réalisée.

Le montage administratif et financier de ce dossier ainsi que la programmation des travaux se révèle complexe. Ainsi, il est proposé de confier à la SIABA (*Société Immobilière d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube*) une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Cette mission va de la définition du besoin au suivi des travaux en passant par l'aide au choix du maître d'œuvre, montage du dossier de consultation, des dossiers de financement...

Cet organisme a collaboré efficacement avec d'autres collectivités sur des dossiers similaires.

La SIABA rencontrée sur le sujet et à la vue de l'étude du thermicien a effectué l'analyse des travaux à réaliser sur l'école. Ainsi, deux évaluations financières ont été établies.

Le premier avec les travaux de base, à savoir :

- Ecole maternelle bâtiment 1 :
 - o Changement des menuiseries extérieures
 - o Mise en place d'une ventilation double flux

- Ecole maternelle bâtiment 2 :
 - o Changement des menuiseries extérieures
 - o Mise en place d'une ventilation double flux
 - o Rénovation de la chaudière gaz

Et un second montage avec des travaux plus importants pour pouvoir obtenir un financement Climaxion.

Le montant du conventionnement avec la SIABA a été évalué sur la base de 3 % du montant total prévisionnel de l'opération soit 16 920 € TTC dans la première configuration et 23 522,40 € TTC dans la seconde.

Le conseil après en avoir délibéré :

ADOpte l'opération de de rénovation énergétique de l'école maternelle sans programme CLIMAXION

DECIDE de contractualiser avec la SIABA dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

DIT que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget 2024.

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participants</i> |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------|-------------------|-----------------------------|
| 20 | 21 | 21 | 0 | 0 | 0 |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Robert BESANÇON
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

